

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 15 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme HAY Salomé (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal)

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

Affiché le : 18/10/2021

2. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et le musicien Stéphane Villard concernant l'organisation du repas des aînés.

Le traditionnel repas des aînés sera organisé, si le contexte sanitaire le permet, à l'espace Crouzy le samedi 4 décembre prochain.

A ce titre et comme chaque année, un groupe de musicien interviendra durant ce moment de convivialité. L'artiste Stéphane Villard sera accompagné de 2 musiciens : Olivier Gibertier et Vincent Cousin.

Il est donc nécessaire de signer une convention de partenariat permettant de fixer les conditions de réalisation de cette intervention. Le montant de la prestation s'élève à 705,93 € comprenant l'intervention des musiciens et les frais de déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec Stéphane Villard concernant l'organisation du repas des aînés ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

